

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2018**

L'an deux mille seize et le Mardi 15 Mai à 15 heures, les actionnaires de la société **TUNISIE PROFILES ALUMINIUM «T.P.R»** société anonyme au capital de Cinquante Millions (50.000.000) Dinars divisé en Cinquante Millions (50.000.000) actions d'un (1) Dinar chacune entièrement libérées, se sont réunis à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac par convocation faite par le Président du Conseil d'Administration parue sur les deux quotidiens (Le TEMPS et ASSABAH) le 21/04/2018 et sur le journal officiel N° 49 en date du 24/04/2018

Monsieur Yahia BAYAHI, Président Directeur Général préside l'Assemblée

Ouvrant la séance, le Président a désigné Messieurs Taieb Bayahi et Brahim Anane, tous deux actionnaires, comme scrutateurs, qui acceptent.

Monsieur Ali ISMAIL, est désigné secrétaire de la séance, qui accepte.

Etait également présent à la réunion Monsieur Anis LAADHAR Commissaire aux Comptes représentant le cabinet AMC ERNST & YOUNG;

Etait également présent à la réunion Monsieur Yassine BEN GHORBEL Co-Commissaire aux Comptes

Le bureau étant ainsi composé, le Président après avoir souhaité la bienvenue à tous les actionnaires présents, constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que l'Assemblée réunissant 69,72 % du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la liste des actionnaires et le texte des résolutions ont été mis à la disposition des actionnaires, ce qui est reconnu exacte par les actionnaires présents.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société
- Le rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2017.
- Les états financiers individuels établis au 31 décembre 2017.
- Les états financiers consolidés établis au 31 décembre 2017.
- Le rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017.
- Le rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

- Le rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales de l'exercice 2017.

Monsieur le Président rappelle aux actionnaires l'ordre du jour :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2017.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2017.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2017.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2017.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Reconduction de l'autorisation du rachat et de vente des actions propres de la société
- 12- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

Le président procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration. Le commissaire aux comptes donne lecture des rapports généraux et spéciaux, et des états financiers & des états financiers consolidés clos au 31/12/2017.

Reprenant la parole, le Président de l'Assemblée a demandé aux actionnaires qu'il soit à leur disposition pour répondre à leurs questions et à leurs interrogations.

Après discussions et éclaircissements, le président a demandé aux actionnaires de passer au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

Affectation du résultat 2017

Bénéfice 2017	15 231 968,824
Résultats Reportés	15 380 767,420
<u>Total Bénéfice distribuable</u>	<u>30 612 736,244</u>
Dividende statutaire (50.000.000*6%)	3 000 000,000
Super dividende	8 500 000,00
Report à Nouveau	19 112 736,244

Les dividendes sont fixés à 11 500 000 DT soit 0,230 DT par action

La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 12 Juillet 2018

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, de Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Mr Radhi Meddeb faite par le Conseil d'Administration du 13 Avril 20180 en tant qu'administrateur

Mr Radhi Meddeb exercera ses fonctions d'administrateur pendant la durée qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18 heures.

Le Président

Yahia BAYAHI

Le Secrétaire

Ali ISMAIL

Les Scrutateurs

Taieb BAYAHI

Brahim ANANE